



**Commission de la santé et des
services sociaux**

Déposé le : 20 août 2020
No : CSSS-048
Secrétaire : Sabine Mekki

Québec, le 10 juillet 2020

Monsieur Christian Dubé
Ministre de la Santé et des Services sociaux
Ministre responsable de la région de la Montérégie
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 15e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Objet : Protocole de triage en temps de pandémie

Monsieur le Ministre,

Tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter pour votre récente nomination à titre de ministre de la Santé et des Services sociaux. À titre de porte-parole de l'opposition officielle pour les clientèles vivant avec un handicap ou avec le spectre de l'autisme, nous aurons certainement l'occasion de collaborer au cours des prochains mois.

En mars dernier, le Québec a vécu le début d'une crise sans précédent avec la Covid-19. Afin d'être prête à faire face à un potentiel manque d'équipements aux soins intensifs, votre prédécesseure a mandaté un comité d'experts afin de mettre en place un protocole de triage pour l'accès aux soins intensifs, en situation de dépassement de la capacité hospitalière lors d'une pandémie. Le protocole a été entériné le 1^{er} avril dernier par votre gouvernement. Depuis ce jour, beaucoup de questionnements, de préoccupations et d'inquiétudes ont été soulevés publiquement, notamment auprès de la clientèle vivant avec un handicap, qui craint d'être désavantagée, voire même discriminée dans l'accès aux soins intensifs en fonction de leur handicap.

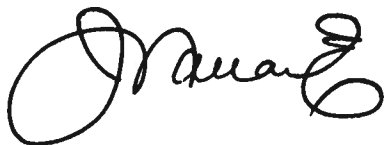
Le 3 juin, lors de la période de questions, j'ai demandé à votre prédécesseure de corriger le tir et de retirer les critères d'exclusion du protocole de triage qui visent les personnes handicapées.

Le 10 juin, j'ai eu l'occasion de discuter du protocole avec la présidente du comité d'experts, madame Marie-Ève Boutillier et le docteur Joseph Dahine. Bien que cette conversation ait apporté des éclairages à certains de mes questionnements, je demeure toutefois inquiète sur des points bien précis, notamment concernant le score de fragilité clinique.

Dans les dernières années, le Québec a réussi ce que plusieurs croyaient impossible en discutant d'un sujet extrêmement délicat, les soins de fin de vie, de façon ouverte, publique et transparente. Aujourd'hui, je vous demande de faire preuve de la même ouverture et transparence des gouvernements précédents avec « Mourir dans la dignité » en abordant publiquement la question du droit à la vie. Il est impensable qu'au Québec un protocole qui décide essentiellement de qui vivront et de qui mourront, en cas de débordement des soins intensifs, se décide derrière des portes closes. Cet enjeu doit faire l'objet d'un débat de société en toute transparence de la part du gouvernement. Je suis ouverte à discuter de la forme que cette consultation pourrait prendre avec vous, selon votre convenance.

Monsieur le Ministre, à maintes reprises, votre gouvernement a évoqué les risques d'une deuxième vague de pandémie ce qui n'atténue en rien les craintes des personnes handicapées face aux soins qu'ils pourraient recevoir ou non. Le protocole de triage, tel que proposé dans sa forme actuelle, représente une atteinte importante aux droits fondamentaux des personnes handicapées. Je vous demande de le suspendre, et ce, jusqu'à ce qu'une réelle consultation ait été faite à ce sujet. Il en va du respect des personnes les plus vulnérables de notre société, une société qui se doit d'être juste, équitable, éthique, diversifiée et inclusive.

Vous remerciant du prompt suivi que vous ferez à cette demande, je vous prie de recevoir, monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jennifer MacCarone
Députée Westmount–Saint-Louis
Porte-parole de l'opposition officielle en matière de diversité et d'inclusion
Porte-parole de l'opposition officielle pour les clientèles vivant avec un handicap ou avec le spectre de l'autisme et pour la communauté LGBTQ2